Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 41 (1994)
Heft: 5

Artikel: Ton ami et allié
Autor: Wipfli, Hanspeter
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368451

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Protection de la population suisse: une base solide grâce au partenariat police/protection civile

Ton ami et allié

Qu'en est-il aujourd'hui de la protection de la population en cas de catastrophe naturelle ou liée aux maux de notre civilisation? «Protection civile» a posé cette question au commandant de la police cantonale de Bâle-Ville, Dr Markus Mohler, lui demandant également des précisions sur la collaboration de la police avec son partenaire, la protection civile. Markus Mohler est actuellement président de la Conférence des commandants de police cantonale de Suisse.

HANSPETER WIPFLI

Monsieur Mohler, en quoi consiste en fait la mission de la police dans la commune après un grand sinistre d'origine naturelle et technique?

J'aimerais tout d'abord rappeler que la maîtrise d'une catastrophe relève en première instance de la compétence des communes. Les cantons ne sont responsables qu'à titre subsidiaire, autrement dit: ils soutiennent les communes, pour autant que celles-ci ne disposent pas de moyens suffisants, ou bien ils assurent la conduite des opérations et la première intervention jusqu'à ce que les organes communaux soient prêts. Il va de soi que les deux formes d'aide cantonale que je viens de vous citer peuvent coexister.

Pour la maîtrise de grands sinistres, ce sont les services de sauvetage professionnels ou semi-professionnels qui conviennent le mieux. On fait appel en premier lieu aux polices cantonales et aux polices municipales des grandes villes, dotées de centrales d'alarme permanente et d'organisations de conduite et d'intervention rapidement mises sur pied. Divers événements de ces dernières années en ont apporté la preuve.

Nonobstant toutes les analyses de risque et leur mise en pratique, nous devons être prêts à faire face à des sinistres encore plus importants, voire à des catastrophes. Avec la politique suisse actuelle de compression du personnel dans le service public, de telles situations ne peuvent pas toujours être maîtrisées avec les moyens habituels. Aussi faut-il recourir à l'armée et à de nouvelles formes de protection civile. Songez seulement aux conséquences d'un tremblement de terre pour notre société hautement technicisée, à celles d'une rupture de conduites de gaz, d'eaux usées et de télécommunications, ou encore aux conséquences d'une coupure totale du courant pendant plusieurs heures. Comme ailleurs, s'ajoutent à Bâle les dangers liés aux usines de production chimique ou aux systèmes de transport.

Le grand incendie qui a éclaté en 1986 à Schweizerhalle a-t-il permis de faire des progrès en la matière?

La prise de conscience des risques écologiques s'est fortement développée ces dernières années. Il ne fait aucun doute que les leçons de Schweizerhalle y ont contribué. Suite aux analyses de risque, certains projets ont été abandonnés, des procédés modifiés, des quantités réduites et d'autres améliorations apportées au niveau sécurité. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que, avec des quantités égales de produits chimiques bruts et intermédiaires et des quantités de stockage et d'entreposage plus réduites, les fréquences de transport augmentent, ce qui en fait n'est pas souhaitable, à double titre. La technologie de sécurité concernant les accidents ayant des effets négatifs sur l'environnement a atteint un haut niveau sans que cela puisse exclure tout risque. On ferait bien de veiller à ce que les conditions économiques plus difficiles n'entraînent pas une diminution des critères de sécurité: cela doit constituer, entre autres, une leçon indirecte de la catastrophe de Schweizerhalle.

Quels sont les points de contact entre la police et la protection civile?

Ces points de contact existent dans les situations ayant le même objectif opérationnel: limitation des dommages, sauvetage et mise en lieu sûr. Quelques corps de police entretiennent des contacts étroits avec la protection civile. Nous initions ainsi les hommes et les femmes qui s'engagent dans la police cantonale de Bâle-Ville durant une semaine d'entraînement intensif à l'extinction des incendies, au sauvetage et à la mise en lieu sûr.

Nous sommes cependant aussi liés sur le plan de l'organisation. La protection civile de notre canton représente en effet un maillon important de l'organisation catastrophe, conduite par le commandement de la police. Nous disposons, par exemple, des listes d'alarme nécessaires et pouvons donc mettre rapidement sur pied les cadres professionnels et, le cas échéant, les institutions de la protection civile, ouvrir les abris et les mettre en service en recourant aux connaissances professionnelles de nos «collègues aux casques jaunes». Dans notre organisation catastrophe, les lieux de rassemblement incombent à la protection civile – autrement dit aux commandements de secteurs. Des formes de collaboration similaires existent dans d'autres domaines ou sont réalisables.

Qu'attendez-vous de la réforme apportée par le Plan directeur 95 de la protection civile?

Les grands progrès obtenus dans l'intégration de formations de la protection civile spécialement instruites et équipées dotées d'une disponibilité très rapide – et dont les membres, qui assurent à tour de rôle un service de piquet, possèdent des «bips» – peuvent contribuer à une amélioration sensible de la qualité dans la maîtrise planifiable des sinistres et même avoir des effets annexes très positifs. Je pense en particulier non seulement aux troupes de sauvetage, mais aussi aux divers services logistiques qui peuvent être engagés rapidement et efficacement. Néanmoins, les indemnités et les équipements représentent des dépenses. Celles-ci sont de toute façon inférieures à des réserves permanentes. Cette solution devrait également être plus en proportion avec le risque réel.

A quel niveau se situe la Suisse avec son dispositif de protection de la population?

De nouvelles structures rationnelles et des possibilités utilisables dans la pratique ont vu le jour ou sont en cours d'élaboration – et ce, toujours dans l'optique de la subsidiarité et, partant, de la responsabilité hiérarchique. Avec son réseau de mesure permanent et sa Centrale nationale d'alarme (CENAL) – qui est reliée à tous les cantons via l'hyper-moderne réseau Vulpus – la Confédération met à disposition une excellente infrastructure de collecte d'informations, d'exploitation de données et de diffusion. L'échange d'informations et le flux de nouvelles entre les cantons et avec la Confédération ont été standardisés par l'étroite collaboration instaurée le 1er jan-

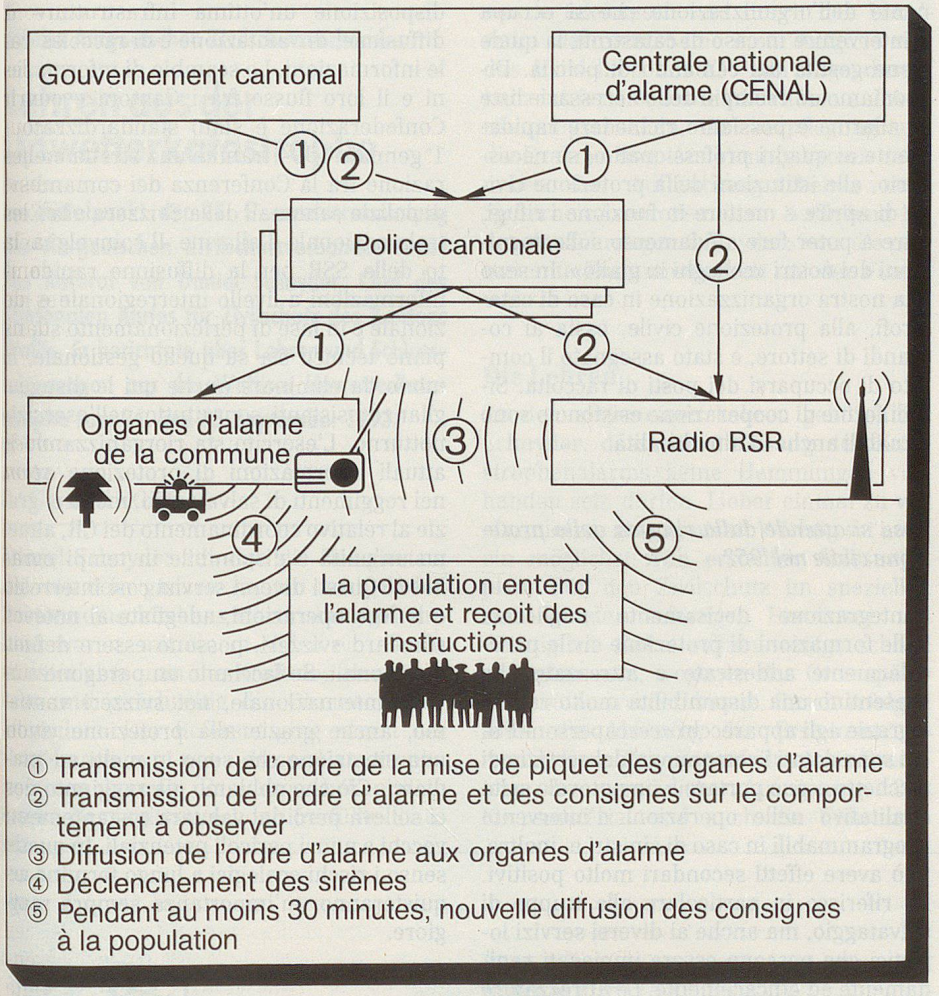

Alarme supralocale en temps de paix.

vier 1994 entre la Conférence des commandants de police cantonale de Suisse et la Centrale nationale d'alarme. Le recours à la SSR pour la diffusion rapide suprarégionale et nationale d'informations sera affinée au niveau technique et gestion. Dans ce domaine, les carences qui existaient notamment dans le fonctionnement nocturne devraient bientôt appartenir au passé. L'armée transforme les formations de troupes de protection aériennes actuelles en régiments de sauvetage, la disposition CR requise garantissant qu'au minimum une unité demeure toujours très rapidement opérationnelle. Compte tenu d'exigences suisses très haut placées, nous n'avons absolument pas à rougir de ces divers services interactifs et du travail qu'ils accomplissent. Nous occupons certainement une position honorable face aux organisations analogues de par le monde, précisément grâce à la protection civile. Nombre d'entre elles envient nos possibilités.

Comment se présente la situation dans les cantons?

Les mesures prises pour maîtriser les sinistres de grande ampleur ou les catastrophes se situent globalement à un haut niveau, ceci étant attesté par les événements récents et la manière dont on y a fait face dans les cantons de St-Gall, d'Argovie, du Valais, du Tessin ou, dernièrement, de Zurich.

Monsieur Mohler, nous vous remercions de cet entretien.

Protezione della popolazione svizzera: una buona base di partenza grazie alla valida collaborazione fra polizia e protezione civile

I vostri angeli custodi

Come è organizzata oggi la protezione della popolazione qualora dovesse verificarsi una catastrofe naturale o una catastrofe dovuta alla civilizzazione? «Protezione civile» ha formulato questa domanda al comandante della polizia cantonale di Basilea-Città, Dr. Markus Mohler, e lo ha intervistato anche a proposito della collaborazione della polizia con la sua organizzazione partner, la protezione civile. Markus Mohler è attualmente presidente della Conferenza dei comandanti di polizia cantonali della Svizzera.

HANSPETER WIPFLI

Dr. Mohler, quali sono i compiti specifici della polizia in un Comune in caso di catastrofe naturale o di sinistro dovuto alla civilizzazione?

Innanzi tutto vorrei ricordare che la gestione delle catastrofi rientra in primo luogo nelle competenze dei Comuni. I Cantoni sono responsabili solo in modo sussidiario, vale a dire che i Cantoni appoggiano i Comuni quando questi ultimi non hanno mezzi sufficienti, oppure i Cantoni si assumono la direzione e intervengono fintanto che gli organi comunali non sono pronti ad intervenire a loro volta. Naturalmente sono possibili anche entrambe le forme di aiuto cantonale succitate.
Per la gestione di sinistri di grande portata vanno benissimo, in un primo momento, i servizi di soccorso professionali o semiprofessionali. La polizia cantonale e cittadina con le sue centrali d'intervento permanentemente in funzione, nonché le organizzazioni d'intervento e di direzione che possono essere organizzate in modo rapido, sono le prime ad essere chiamate in azione. Lo hanno dimostrato diversi eventi negli scorsi anni.
Nonostante tutte le analisi dei rischi e la loro messa in pratica, dobbiamo comunque essere preparati ad affrontare sinistri di media o grande portata, se non addirittura catastrofi. Poiché attualmente, però, in Svizzera si tendono ad assottigliare gli organici nel settore pubblico, non è sempre possibile affrontare e risolvere tali si-